

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2026

17 - Objet : VOTE DES SUBVENTIONS 2026

N° Ordre : DE-027-2026

Rapporteur : Jacques Lambert, Vice-Président l'administration générale et aux RH

Nomenclature : 7.5.2 Subventions attribuées aux associations et aux entreprises

L'an deux mille vingt-six, le 11 mars à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Lamontjoie, après convocation régulière du Président du 04 mars 2026, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (39) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIÉ

Calignac : Mme Stéphanie DAVID

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fieux : M. Joël AREVALILLO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM. Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRE

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE

Mézin : MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABÉRA

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : -

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO et MM Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE,

Pompiery : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint-Pé-Saint-Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : -

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Christophe BESSIERES, suppléant

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : -

Membres absents ayant donné procuration (8) :

Mézin : Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL à M. Alain LORENZELLI

Nérac : Mme Stéphanie GARBAY à Mme Edith BUSQUET, Mme Mélanie SERRE-SOLANO à M. Hugues DAVID, M. Serge ARNAUNÉ à M. Patrick GOLFIER, M. Frédéric SANCHEZ à Mme Evelyne CASEROTTO

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Nicolas LACOMBE

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT à M. Jean-François GARRABOS

Membres absents excusés (1) :

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI, suppléé par M. Christophe BESSIERES

Membres absents non excusés (5) :

Barbaste : M. Michel DAUNES

Lavardac : M. Georges BARBARA

Nérac : Mme Ana-Paula BES et M. Marc GELLY

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ

Secrétaire de séance : Jean-Louis Molinié a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 39

Votants : 47

Absents : 14

- Dont « pour » : 47

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 8

- Dont abstention : 0

Monsieur le Président expose que par ses statuts, la Communauté de communes peut apporter une aide financière à des associations et aux actions en faveur de projets éducatifs, culturels et sportifs (article 7-4 des statuts d'Albret Communauté).

Il rappelle également la délibération DE-092-2021 du 10 novembre 2021, par laquelle l'assemblée délibérante a modifié le règlement intérieur d'attribution des subventions, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022.

Considérant l'avis rendu par la commission administration générale, réunie le 24 février 2026 pour statuer sur les différentes demandes reçues concernant les demandes de subvention des associations.

Le Président propose de soumettre à l'assemblée délibérante pour 2026, une enveloppe globale prévisionnelle de subventions d'un montant de 368 900 € dont 300 000 € pour l'office de tourisme.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Vu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité

- ▶ **De définir** l'enveloppe globale prévisionnelle de subventions pour 2026 à 368 900 € ;
- ▶ **D'attribuer** une subvention de 300 000 € à l'office de tourisme pour 2026 ;
- ▶ **De préciser** que les subventions aux associations seront attribuées par décision du Président, conformément à sa délégation, et selon les propositions faites par la commission administration générale du 24 février 2026 ;
- ▶ **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget primitif 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président



Publication le : 17 MARS 2026

Jean-Louis Molinié
Secrétaire de séance

